

PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1292-9

---

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
1292 RELATIF AUX CHIENS ET AUX  
CHATS AFIN DE RETIRER LES RACES  
INTERDITES DE CHIEN

---

CONSIDÉRANT le règlement hors cour convenu dans le dossier 505-17-009245-160 à l'effet d'abroger les articles du règlement numéro 1292-7 Règlement relatif aux chiens et aux chats.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

L'article 1.7 du règlement 1292 relatif aux chiens et aux chats tel que modifié est abrogé.

Article 2

Les articles 6.3, 6.4 et 6.5 du règlement 1292 relatif aux chiens et aux chats tel que modifié sont abrogés.

Article 3

L'article 10.1 du règlement 1292 relatif aux chiens et aux chats tel que modifié est abrogé.

---

**Jean Martel, maire**

---

**Marianna Ruspil, greffière**